



Dans la continuité des précédents groupes de travail sur les classifications qui se sont tenus en octobre dernier, un nouveau GT s'est tenu le 26 mars dernier. L'UTP poursuit sa feuille de route libérale, en limitant les métiers du ferroviaire à 48 emplois-types génériques, classés en familles en fonction des impératifs et activités économiques des entreprises, sans aucune cohérence d'ensemble par métiers et grandes filières, avec en ligne de mire, une polyvalence exacerbée et l'explosion de nos contours métiers. Le reste étant renvoyé à l'entreprise au nom de la « liberté d'entreprendre » !

En préalable à une présentation faite par l'UTP de son projet de découpage par familles et Emplois-types, la Fédération CGT des cheminots a rappelé que ces découpages n'engageaient que le patronat, et ne sauraient constituer une base de négociation.

Familles / Filières les mots ont du sens

Pour la CGT, les métiers du Ferroviaire font appel à des connaissances répondant à des exigences et contraintes spécifiques en termes de sécurité, ils doivent donc être définis finement à la maille des emplois-repères dans une logique de filière regroupant un ensemble de métiers cohérents en termes de production.

A l'inverse, l'UTP ne parle que d'emplois, qui répondent avant tout aux logiques économiques des entreprises et des marchés qu'elles visent. Les polyvalences, parfois à cheval sur plusieurs filières et métiers, brouillent les repères. Elles tendent à limiter les connaissances et compétences exigées des salariés aux seules tâches à accomplir, sans vision d'ensemble du métier et du Système Ferroviaire. Cela conduit à nier les qualifications et les parcours professionnels. La vision patronale couplée aux critères classants que le patronat souhaite imposer, consiste à rémunérer les salariés en fonction des tâches qu'ils accomplissent, et non pas en fonction des compétences et savoir-faire dont ils sont porteurs, et donc de la qualification.

Métier ou emploi ?

Le GT a ensuite abordé trois « familles » selon le découpage proposé par l'UTP :

- FRET
- Production Ferroviaire
- Manœuvre, conduite Voyageurs et FRET

FRET

Lors des débats, la CGT a souligné l'absence de pertinence de la famille FRET en termes de métier et de compétences à mettre en œuvre. Nous avons rappelé, entre autres, que les métiers de la filière Transport-mouvement répondent pleinement aux besoins de production du FRET (Agent de manœuvre/manutention, agent formation) et mobilisent des compétences et connaissances transverses. Pour ce qui est de l'aspect commercial, les métiers en charge de la commercialisation FRET relèvent, pour la CGT, de la filière commerciale (Spécialité FRET)

Production Ferroviaire

Concernant la production ferroviaire, l'UTP en fait une famille fourre-tout regroupant les gestionnaires de moyens humains et matériels, l'opérateur de sécurité au sol, l'opérateur ferroviaire industrie, le manutentionnaire, et le responsable conception et méthodes. Ces 5 emplois-types suffiraient, selon le patronat, à organiser la production !



Pour la CGT, la réponse aux besoins passe, là aussi, par une filière Transport-Mouvement dont la diversité de ses métiers permet de répondre aux exigences de la production.

Conducteurs

L'UTP réduit la filière Traction à trois emplois-types, CRTT (Conducteur de TRAM-TRAIN), conducteur de ligne, et conducteur de manœuvre, remonte et navette FRET de proximité.

Dans sa définition de ces 3 emplois, le patronat y inclut des tâches liées au « service commercial », à « l'exploitation » et même la « maintenance légère ».

Par cette définition ultra-générique des emplois-types de la conduite et des tâches annexes qu'elle y inclut, le patronat ouvre en grand les portes de la polyvalence (Accroches/décroches, accueils/embarquement, missions du matériel, etc.).

La CGT a rappelé sa vision du grand métier conduite, avec un socle solide de connaissances métier commun assuré par une formation complète, et permettant l'exercice du métier quels que soient l'entreprise, l'activité, le produit, la ligne ...

Plus largement, la CGT a condamné la politique de la « feuille blanche » du patronat visant à remettre en cause la structuration des métiers et filières qui sont parfois antérieures à la création de la SNCF. L'existant a fait ses preuves, à savoir le dictionnaire des filières, qui doit donc constituer une base de discussion.

Une chose est sûre, seule la mobilisation des cheminots fera reculer le patronat dans ses velléités de faire du ferroviaire un vaste MONOPOLY dont les cheminots seraient les premiers perdants.

**Pour la défense de nos métiers et du Service Public Ferroviaire,
J'agis avec la CGT !**

